



MISE EN CONTEXTE

L'Alliance des organismes de conservation du Canada (ADOCC) est heureuse d'entreprendre la première révision des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. En tant que seul titulaire officiel des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada depuis 2005, l'ADOCC a obtenu l'autorisation de Land Trust Alliance (LTA) aux États-Unis de modifier les sections appropriées des *Land Trust Standards and Practices* (version américaine) afin qu'elles reflètent les besoins, la législation et le contexte du Canada.

En février 2017, le LTA a publié une révision majeure des *Land Trust Standards and Practices*. Grâce au processus de révision récemment amorcé au Canada, l'ADOCC vise à maintenir la cohérence déjà établie dans les normes professionnelles du secteur de la conservation et à tirer profit des leçons apprises de nos homologues internationaux.

À ce jour, les organismes de conservation de partout au pays ont été invités à faire part de leurs commentaires et de leurs questions à l'ADOCC, dans le cadre de la consultation préliminaire. Cette première ronde de consultation vise d'abord à identifier les pratiques américaines de 2017 devant être révisées de manière à être applicable en contexte canadien. La consultation a également pour objectif d'aider les organismes de conservation à se familiariser avec les changements proposés.

Pour s'assurer que les pratiques nécessitant des changements plus substantiels pour être applicable au Canada, l'ADOCC cherche cinq membres pour se joindre au comité d'experts chargé de proposer une nouvelle formulation pour ces pratiques.

MANDAT

Le mandat du comité d'experts consiste à :

1. Passer en revue les résultats de la consultation préliminaire ;
2. Confirmer les pratiques nécessitant une révision détaillée ;
3. Proposer une nouvelle formulation pour les pratiques identifiées, tout en gardant l'esprit de l'intention originale.

Les recommandations du comité d'experts devront être transmises au conseil d'administration de l'ADOCC en début février 2018.

CANDIDATS

Les candidats doivent posséder les éléments suivants :

- Expertise directe dans l'un des domaines suivants :
 - Lois et règlements en matière de fiscalité au Canada ;
 - Servitudes de conservation, *conservation easements* et/ou *covenants* ;
 - Exigences et règlements en matière d'évaluation foncière ;
 - Gouvernance d'organismes de conservation ;



- Connaissance pratique des enjeux en conservation dans le contexte canadien ;
- Minimum de 5 années d'expérience dans la communauté des organismes de conservation;
- Bilinguisme, un atout.

ENGAGEMENT

- Le comité d'experts se réunira au moins trois fois par téléconférence en décembre 2017 et en janvier 2018.
- Les membres du comité devront également consacrer quelques heures de temps personnel entre les réunions.
- Un engagement d'environ 12-15 heures est attendu de chaque membre.
- Les membres participeront de façon bénévole au comité d'experts.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidats doivent transmettre une lettre de présentation décrivant leur intérêt pour les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada et fournir des attestations de leurs compétences et de leur expérience permettant de contribuer au processus de révision.

Veillez faire parvenir votre candidature à l'ADOCC, en indiquant « Candidature pour le comité d'experts » en objet, par courriel à info@cltstandardspracticesrevision.ca au plus tard le 10 décembre 2017.